

de nos ancêtres et toute la politesse qui les distingue. Le Canadien qui visite les immenses solitudes du Nord-Ouest, éprouve un étonnement aussi grand, mais d'une nature bien différente. — Quand on examine le foyer domestique, on lui trouve un assemblage de qualités précieuses, qui le rendent recommandable aux yeux de tous ; mais s'éloignant-il du clocher de sa paroisse, cesse-t-il d'entendre la voix du pasteur qui a guidé son enfance, il devient un tout autre homme. C'est dans les pays sauvages surtout, que sa conduite offre la plus déconcertante page de son histoire. Aussi, Canadien moi-même, j'ai rougi bien des fois de l'inconduite de nos voyageurs, dans ces contrées et me suis dit : " Sur l'honneur puisque quelques-uns de mes concitoyens se sont égarés ici, dans une œuvre de démoralisation, il est juste que je me consume moi-même à régénérer leurs descendants et les nations auxquelles ils se sont joints, par des unions trop souillées, pour être honorables. " Je suis ici plus en famille qu'on ne le pense peut-être. Outre les employés des forts, qui sont presque tous Canadiens ou enfants de Canadiens, on trouve au milieu des sauvages eux-mêmes, des noms qui disent assez clairement l'origine de ceux qui les portent. A notre arrivée au Portage du Fort de Traite, nous remarquâmes, M. Laféche et moi, un Sauvage de meilleure tournure que ses frères. M. McKenzie nous le présenta, en disant : c'est M.... Quoi ! m'écriai-je tout surpris, serait-il par hasard parent de.... Précisément, ajouta notre respectable compagnon, ce Sauvage est fils de l'honorable M.... de.... Je sais que les frères et sœurs de ce demi-sauvage étaient journalièrement leur luxe, aux yeux des habitants de Montréal, sans peut-être jamais avoir songé à donner une obole pour la sublime œuvre de la Propagation de la Foi, seul et efficace moyen de venir en aide à celui que la nature leur fait un devoir sacré de choisir comme un frère. Je cite ce fait entre mille, car il est un très grand nombre de famille Canadiennes qui seraient étonnées de trouver de leurs membres au milieu de Sauvages croissant dans la plus profonde ignorance, dans l'oubli du Dieu, que servaient leurs ayeux, et que leurs pères leur ont tout au plus appris à maudire. Prés d'arriver ici, pour la première fois, un Montagnais mit le pied dans notre barge et nous aborda en blasphémant en langue française. Le pauvre homme n'avait pas la moindre idée de ce qu'il disait, il se faisait tout simplement l'écho de langues Canadiennes trop habituées à ces sortes de saluts. — C'est sous ce rapport que je dis que le prêtre Canadien paye une dette nationale. Je n'étais donc ni traitre à ma patrie, ni oublieux de mes devoirs, envers ma gracieuse souveraine, quand j'enrais dans une communauté qui pouvait m'imposer la vocation dans laquelle je suis si heureux de marcher. Je cite les paroles précédentes, parcequ'elles ont été prononcées, en grande partie à mon occasion, dans une enceinte où chaque mot devait être un conseil de sagesse, où chaque individu devrait au moins éviter d'être ridicule. Pour être éloigné de mon pays, je ne peids pas les sentiments qui doivent animer tout homme de bien. Le Sauvage, qui a assigné à ses missionnaires l'univers entier pour patrie, ne leur a point interdit un sentiment de prédilection pour le coin de terre qui a vu leur berceau. Canada chéri, je te souhaierais des traites tels que ceux qui épuisent ici la mesure de leur capite, pour liquider la dette sainte que t'ont fait contracter les plus indignes de tes enfants.

S'il est un sentiment auquel j'ai été traitre, c'est le ménagement que j'aurais dû faire de votre sensibilité ; à vous, bonne mère, de m'accorder le pardon de ce crime ; je sais que vous l'avez déjà fait. Quoique je connaisse vos dispositions à cet égard, j'ai cru ne devoir pas taire les réflexions qui précèdent, parcequ'elles sont de nature à soutenir votre courage, contre les impressions pénibles qu'une tendresse trop maternelle peut tenter sur votre cœur. La religion règle les sentiments, mais elle ne saurait ni les étouffer, ni les condamner. La vertu n'est point ennemie de la sensibilité ; je ne vois pas même de vertu là où il n'y a que de l'apathie. Aussi, bonne mère, je comprends que vous deviez souffrir de l'éloignement de votre fils, comme il souffre lui-même de sa séparation d'avec celle qui a tant de droit à son amour. Pour notre consolation mutuelle, disons-nous souvent : " Le doigt de Dieu est ici, c'est lui qui unit nos cœurs, quand même il sépare nos corps. Que son saint nom soit béni ! Qu'à sa sainte volonté soit faite. Oui, tendre mère, quelle soit faite cette volonté adorable ! trop heureux que le Seigneur ait jeté ses regards sur nous ! Regrettons-nous des sacrifices nécessaires pour procurer la connaissance de ce bon maître à tant de peuples qui le méconnaissent. Puissent ces grandes considérations contribuer puissamment à vous soutenir. Fuisse Dieu, infiniment bon, bénir ma mère et la dédormer d'un centuple du chagrin que j'ai pu lui causer dans le sent but d'être utile à mes semblables. Puis, si la pensée qu'on est aimé de ceux qu'on chérit, est le plus grand adoucissement aux douleurs de l'absence, vous le savez, le cœur de votre fils est semblable à celui de sa mère : il aime ardemment Dieu avant tout et sa mère après Dieu. Au reste je vous ai écrit la semaine dernière une lettre à l'occasion du premier de l'an, qui vous dira assez, que ni le temps, ni l'éloignement ne diminuent en rien la tendresse que j'ai pour celle qui n'est occupée que de mon bonheur. Adieu, bonne mère, adieu. Qui sait si Dieu ne nous réserve pas la joie de nous revoir unis ici-bas. Ce que je sais, c'est qu'il me laisse et même me commande le devoir de vous aimer. Cette pensée consolée et encourage le plus

Tendrement affectionné de vos fils, ALEX. TACHÉ.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, VENDREDI, 21 MAI 1852.

PREMIÈRE PARTIE.—Les Peuplades Sauvages du territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson.—(Suite et fin.)

OBITUARE.

Ce n'est pas sans un sentiment de regret que partageront avec nous un grand nombre de nos concitoyens, que nous célébrons les déces de M. Théophile Drocher, prêtre, mort avant-hier, le 19 mai, à l'âge de 46 ans, 8 mois et 15 jours, dans la paroisse de Belœil, dont il était le curé depuis 1831. M. Drocher était né à St. Antoine de la Rivière Chambly, le 5 septembre 1805. Il avait fait ses études au collège de Montréal, Ordonné prêtre en cette ville le 9 mars 1828 par feu Mgr. J. J. Lartigue, il fut, dès le lendemain, nommé vicaire à la paroisse de St. Roch, puis il remplit successivement les fonctions du vicariat dans les paroisses Ste. Geneviève, St. Laurent et St. Benoît. En 1831, il remplit, en qualité de desservant, le curé de St. Benoît, M. Félix, mort le 24 mai de cette année-là. Il remplit cette dernière à St. Benoît jusqu'à la fin de septembre 1831, époque de sa nomination à la cure de Belœil. Il était agrégé à la Caisse Ecclésiastique de St. Jacques et à la Société d'une Missive. Il y avait trois ans que M. Drocher éprouvait les atteintes du mal auquel il vient de succomber. Un voyage qu'il fit en Europe, où il resta plusieurs mois en 1850 et 1851, améiora sa santé sans la relever suffisamment contre les atteintes profondes qu'elle avait eues à subir. Le prêtre vertueux et estimable de la paroisse de Belœil regrette en ce moment la perte, y avait fait beaucoup de bien, et l'avait administrée avec une grande sagesse.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le steamer Africain.

Nous ne pouvons donner qu'un précis des nouvelles transmises hier par le télégraphe à l'arrivée de ce steamer à New-York.

ANGLETERRE.—Il a été lu à la Chambre des Lords un bill de lord Lyndhurst pour réviser les lois relatives à l'émigration de certaines personnes (les Juifs sont principalement de ce nombre) de leur refus de prêter le serment d'abjuration.

Le bill des milices a été lu dans la chambre des communes, mais n'a pas autrement progressé.

Le huit cent quatre-vingt-neufième discours de M. d'Israeli prononcé la semaine précédente sur le commerce libre.

FRANCE.—L'anniversaire de la mort de l'empereur mercredi (le 5 mai), a été commémoré comme jour de fête suivant prescription de l'autorité.

Il était question du mariage de M. de Persigny avec la princesse de la Moskowa, qui serait magnifiquement dotée par le Président.

Le dîner offert au président le dimanche (9 mai), a eu pour objet la réconciliation de tous les membres de la famille Bonaparte.

On parlait d'une adresse à être présentée le 10 mai, jour de la grande revue, à Louis-Napoléon, pour le prier de changer la forme du gouvernement, dans l'intérêt du pays, et de se proclamer empereur.

M. Passy, ex-député ministre des finances, a reçu l'ordre de quitter le territoire.

ITALIE.—Le Président de la Cour Criminelle est mort le 22 (avril), il a extrêmement souffert, et les Napolitains regardent son douloureux trépas comme un coup de la Providence Divine.

Nous publions des renseignements plus véridiques sur les dispositions des Napolitains envers ce magistrat éminent et intègre. Les nouvelles assez vagues données par le rapport télégraphique sur d'autres contrées de l'Europe, seront communiquées sous peu de jours à nos lecteurs au reçu des journaux que nous attendons de cet arrivage.

l'exécution, a pleinement approuvé l'un ainsi que les autres en appellant la bénédiction de Dieu sur l'Institut nouveau en faisant honneur à tous ceux qui ont pris part à cette bonne œuvre.

Et pourquoi en serait-il autrement ? Un Institut se dit religieux avant tout, non parce que l'esprit de religion ait rien à démêler avec les partis qui pullulent aujourd'hui dans le monde, mais uniquement parce que l'esprit religieux doit être, s'il ne l'est pas toujours, l'inspirateur d'une association qui se propose un but intellectuel en voulant s'appuyer sur une base ; qui, en un mot, aspire honnêtement à être quelque chose.

On ne nous demandera pas, sans doute, ce que la religion peut avoir de commun avec les connaissances utiles, et nous n'avons pas besoin de dire quelle alliance existe entre la religion et les notions incomplètes que l'honneur a décernées du nom de sciences. Une démonstration de ce genre serait un véritable lieu-commun pour les esprits capables de discernement ; on ne peut l'entreprendre que pour le sceptique qui veut bien accepter la science pour ce qu'elle est sans se croire légitimement en droit d'en honorer la source. L'Essai est consacré en faveur de l'esprit prévenu qui se figure que les connaissances mêmes utiles, moins utiles, comme les plus simples en apparence, manquent d'avoir avec les plus transcendantes, une corrélation intime et nécessaire, qui oblige, pour toutes, à la reconnaissance d'un même auteur, comme à la profession d'un même hommage.

Un Institut a besoin de connaître, et pour connaître, la dissension est aussi quelquefois un besoin. Il faut cependant à ses discussions un fondement, à ses études un point de départ. Le principe religieux qui a marqué pour lui ce point de départ, lui devient une acquisition d'autant plus nécessaire, que l'erreur n'est pas aujourd'hui la littérature, se glissant, parfois impudente et malicieuse, souvent perfide et dissimulée, dans une foule de livres et d'écrits, dans le manuel élémentaire de l'histoire, aussi bien que dans les dissertations savantes de l'étranger et même du rationaliste ; ici, insistant avec rage à la révélation divine, fidèlement de son sentie enquisé les croyances les plus chères à l'homme pour leur substituer des doctrines désolantes, ou le doute plus désolant encore de la vérité des devoirs et de la réalité de ses fins ici-bas.

Qu'il y ait eu, ou même qu'il y ait encore, des associations scientifiques et littéraires pour aspirer au progrès intellectuel sans le christianisme, il n'en est pas moins réel et c'est maintenant ou jamais le temps de le reconnaître, qu'un tel progrès n'est possible que par le christianisme. Ce n'est point là du philosophisme, c'est de la philosophie élémentaire, mais fort importante. Nous la considérons, qui plus est, au point de vue catholique, et nous ne l'avons pas.

Voici la lettre d'approbation de Mgr l'Archevêque de Québec :

ARCHEVÊCHE DE QUÉBEC. 7 mai 1852.

Monsieur, J'ai pris connaissance des projets de constitution et des éléments de l'Institut Catholique qu'il est question d'établir dans votre paroisse, et je me hâte de vous assurer que le projet me paraît digne de votre approbation. C'est avec plaisir que je vois se former au milieu de vos braves paroissiens une institution dont le but est de les initier de plus en plus aux connaissances utiles, sans la protection de la religion. Honneur à tous ceux qui ont pris part à cette bonne œuvre.

Je prie Dieu qu'il dirige votre Institut et lui faire exercer la plus heureuse influence sur la population de Saint-Roch, de tout temps si catholique.

Je suis bien cordialement, Monsieur le curé, Votre très humble et très Obéissant serviteur, (Signé) J. P. E. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Monsieur le curé de St. Roch de Québec.

Le Montreal Witness du 17 du courant contient ce qui suit : nous traduisons le par un abrégé en laissant subsister autant que possible le ton et l'élegance du texte original : —

Le curé de la ville une histoire étrange au sujet d'un Jésuite qui s'est échappé du Collège de cet ordre qui existe dans la Cité et a été depuis en fuite à toute suite de menaces, de injures et de déceptions pour être replié sous l'empire des Jésuites. On l'a enfin attrapé et ramené, mais il s'est échappé de nouveau, et il tremble maintenant d'être enlevé, même dans les mess, ou d'être attrapé dans la maison où il se retire, et même d'être assassiné au jour dans les échecs du nouveau Saint-Office. C'est là un triste état de choses pour le Canada et le dix-neuvième siècle. Une raison qui motive ces menaces et ces persécutions de la part des Jésuites et de leurs instruments, est, apparemment, qu'il a fait quelques révélations étranges.

Le Montreal Witness qui, durant plus de sept années déjà, n'a vécu que d'insultes qu'il ne cesse de déverser sur le catholicisme et sur tous les ordres religieux de la communion catholique ; le Montreal Witness, convenu mille fois d'avoir calomnié le clergé du Bas-Canada et notamment celui de Montréal, qui n'assume la qualité de témoin que pour mieux en profaner le caractère ; ce journal oubliait, d'entre les étres maléfiques qui oppriment le monde, ne ressemble qu'à un seul que nous pourrions lui nommer, opposer-t-il son mutisme ordinaire aux interpellations qui suivent, car nous lui demandons au sujet de l'anecdote qu'il raconte :

19.— Si le Jésuite échappé de son collège, etc., n'est pas intentionnellement de votre invention, QUEL NOM A-T-IL ?

20.— En quel temps aurait-il effectué sa fuite ; qui l'a engagé, Pa trompé et menacé, comme vous le dites ? qui l'a persécuté, etc. ?

21.— Si vous savez que répondre à ces demandes, informez-nous au moins de qui vous a appris la nouvelle, car la rumeur sur laquelle vous vous appuyez est FAUSSE. Nous tenons à vérifier le fait, et à le reconnaître s'il est exact. Mais, s'il y a calomnie, le silence de M. Dougal, éditeur principal du Montreal Witness, dira suffisamment au public

sur qui la responsabilité de cette calomnie retombe.

En attendant, nous ferons remarquer au Witness que des journalistes assez ignorants des lois de leur pays pour croire sérieusement à l'existence d'une inquisition érigée en tribunal, ayant le pouvoir de punir par le cachot et d'infliger la mort dans la cité de Montréal, en 1852, sont peu faits pour illustrer le dix-neuvième siècle. Et si l'état de choses dont se plaint le Witness est factuel (ce dont il peut se convaincre s'il n'est pas de mauvaise foi), il faut plaindre une société que rien ne protège contre le fanatisme désorganisateur d'une presse avilie et forcée d'impostures et de transgressions des règles d'honnêteté les plus essentielles à la diffusion du journalisme.

COMMENT LA CHARITÉ CATHOLIQUE EST MEUX COMPRISE D'UNE MUNICIPALITÉ PROTESTANTE AUX ÉTATS-UNIS, QUELLE NE LE FUT JAMAIS DE MONTREAL WITNESS.

On lit dans l'Univers de Paris : —

On lit en effet dans le New-York Freeman's Journal du 13 mars, que le conseil municipal de Mobile, après des délibérations approfondies, a confié les soins de son hôpital aux sœurs de charité de Saint-Joseph. Ce conseil se compose de vingt deux membres, dont dix-huit sont protestants et quatre seulement sont catholiques ; mais le vote n'a pas été moins pris à la presque unanimité, les représentants de la cité s'étant convaincus de l'immense avantage des sœurs au triple point de vue de l'économie, du bien-être des malades et de leur moralité. Ce contraste devrait faire rougir les conseillers de la couronne de Sardaigne, si les philosophes ne se faisaient un front qui ne rougit jamais.

Mobile est un port de mer très important, situé sur le golfe du Mexique, à cinquante lieues de la Nouvelle-Orléans. La ville compte 20,000 âmes, et le mouvement d'affaires qui s'y fait est immense, principalement en cotons. C'est en 1701 que le brave d'Hervilly en jeta les fondements ; il y bâtit le fort de la Mobile, du nom d'une tribu indienne du voisinage, que Garcilasso de la Vega appelle *Mobilis*, et ce poste fut pendant dix-huit ans l'établissement principal de la Louisiane, jusqu'à la fondation de la Nouvelle-Orléans sur les rives de Mississipi. Mobile a cessé d'être ville française ; mais le souvenir de la domination première se retrouve dans les noms des rues et des places, fidèlement conservés depuis plus d'un siècle. La rue de Bourbon, la place Royale, le quai d'Orléans, sont des inscriptions qui frappent le regard, sans que les modernes républicains d'Amérique aient en le ridicule de les débaucher pour faire place à des désignations démocratiques.)

Le collège de Lecce, dans les Deux-Siciles, vient d'être élevé, par décret royal, au rang de lycée royal, et placé sous la direction de RR. PP. de la Compagnie de Jésus. Une somme de trois mille ducats, prise sur les fonds de la province, est consacrée annuellement à cet établissement. Il y aura dans ce lycée une chaire de droit civil et une chaire de droit pénal.

Bourbonnais.

Le Montreal Witness, longtemps après avoir publié les soupçons de M. Courjaull, missionnaire, contre les *Mélanges*, touchant la lettre de Mgr. Vandevèlle à Mgr. de Montréal, en s'autorisant de cela comme d'une preuve de l'altération de cette lettre, se décidait enfin, ne pouvant soutenir cette position, d'en écrire à M. Courjaull ; cependant, on l'informe que M. Courjaull est parti pour France ; et, là-dessus, le Montreal Witness, non la tentative, mais le projet d'une missive qu'il se proposait de faire parvenir à M. Courjaull.

Cette précaution tardive du Montreal était inutile sans doute, puisqu'il suppose que le bon missionnaire aurait à produire des preuves contre la nôtre, qu'il appelle *irréfutable*, et qui l'est certainement. Or, fait authentique ne permet pas de croire l'existence du fait qui lui est opposé. Dans l'espérance que le Montreal profitera à l'avenir de cette expérience sur les respectabilités anonymes, nous citons, sans autres commentaires, son projet de lettre à M. Courjaull avec les remarques dont il le fait précéder :

"Nous nous proposons d'adresser cette lettre à notre correspondant, mais nous avons appris qu'il a quitté les États-Unis pour la France. En conséquence, il ne nous reste plus qu'à le nommer : ce correspondant est Messire Courjaull, prêtre missionnaire à Bourbonnais. Passez à notre bureau, nous vous montrerons ses lettres." (Monteur.)

"Monsieur.—Si nous avons publié votre correspondance dans laquelle vous accusez les *Mélanges* d'avoir dénaturé la lettre de Mgr de Chicago, c'est parce que nous étions sous l'impression que vous auriez de bonnes preuves pour soutenir une accusation aussi grave dans le cas où on le méritait. Si ce n'est pas été la notre conviction, votre correspondance n'aurait pas vu le jour. Or, les *Mélanges* ont nié ; non seulement ils ont nié, mais ils nous ont montré l'original de la lettre de Mgr de Chicago, de celle que vous disiez avoir été dénaturée. Vous avez été informé du tout ; vous avez eu le temps de produire vos preuves ; et vous n'avez rien fait. Votre silence nous donne à entendre que vous n'avez rien à dire pour nous mettre à l'abri de tout soupçon vis-à-vis du public, c'est de lui donner votre nom et de vous laisser par là toute la responsabilité de vos écrits. Nous attendons cependant encore quelques jours avant de le faire, afin de vous ôter toute occasion de dire qu'on vous a surpris à l'improviste. Nous avons l'honneur d'être, etc."

"Nous ne voulons plus de ce ministère ennemi de notre foi, ennemi de la monarchie, ennemi de la nation, ennemi de chaque famille, de chaque individu, ennemi des riches, ennemi des pauvres, ennemi du propriétaire, ennemi de l'ouvrier."

"Nous ne voulons plus d'un ministère qui conduit la patrie à la ruine, à la dissolution, à la mort."

"Nous engageons les hommes de cœur à organiser, sur tous les points de la Savoie, des comités chargés de présenter à la signature de tous les citoyens une protestation respectueuse, forte, énergique, qui porte aux pieds du trône la manifestation des lésions et des vœux du pays."

"Le Comité provisoire de la capitale du duché, et que partout elle soit accueillie comme l'unique moyen de salut qui nous reste, sous le déluge de maux qui va nous submerger."

Decès : Lundi, le 10 mai courant, au manoir seigneurial, lie aux Grues, dame Sophie Wills, veuve de John McPherson, âgée de 67 ans, à la suite d'une attaque de paralysie.

(1) Voir les *Mélanges* de mardi.

Nous remercions qui de droit pour une copie du "CATALOGUE MÉTHODIQUE des livres de la Bibliothèque de l'Institut-Canadien de Québec, de l'imprimerie d'Agustin Coté et compagnie." Ce catalogue, très étendu, renferme nombre d'ouvrages importants et de choix, mais il nous a manqué le temps de le lire en son entier.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

CONVERSIONS.—La Gazette du Midi (France), rapporte qu'un ex-ministre de l'Église protestante, le Rév. Alfred Dayman, de l'Université d'Oxford, a dit la messe le jour de l'Ascension à l'Église de Notre-Dame du Mont à Marseille ; il avait été fait pâtre la veille, par l'Évêque de Marseille ; après la messe, il prêcha en français et demanda à son auditoire de prier pour la conversion des protestants de l'Angleterre.

—Le prince Paul de Wurtemberg, frère du roi régnant et beau-frère du prince Jérôme Bonaparte, est mort catholique, âgé de 67 ans, le 16 avril, dans son hôtel à Paris, Place Vendôme. Il était environné de toute sa famille quand le Nonce du Pape arriva, accompagné avec lui un prêtre la Madeleine qui lui administra les derniers sacrements.

—Deux de moisels de son nom de Young, et aussi madame Landdon ont fait profession de la religion catholique dans l'Église de Boulogne-sur-mer.

—A Rome, dans l'Église de St. Patrice il y a eu une retraite prélevée par messieurs Lockhart et Rioldi le résultat en a été la conversion d'une trentaine de protestants, de condition très respectable.

—Une jeune dame, arrivée à Bruges, se prépare à faire son abjuration du Protestantisme.

—M. Charles Manning, frère du Rév. H. E. Manning, a fait sa profession de foi avec ses quatre enfants dans la même Église.

—Le Rév. Henry James Colville, M. A. habitué du collège d'Oriel, a été reçu catholique dans l'Église de Cligham. Le Guardian, journal protestant, dit que c'est avec regret qu'il est obligé de confirmer cette nouvelle.

Les personnes suivantes ont renoncé aux erreurs du protestantisme et fait leur abjuration entre les mains du Rév. Edward Carbery, dans la semaine sainte : Eliza Pugh, Mad. Gallagher, Mad. Burns ; le jour de Pâques : M. Thom. Robertson Hyde, Mad. Hyde, leurs trois filles et M. Thom. William. Le lundi de Pâques : Demoiselles Marguerite Taylor, Brigitte Standoff, et Michel McManana.

GREENWICH.—L'œuvre des conversions fait des progrès depuis l'ouverture de la belle Église de Notre-Dame Étoile-de-la-Mer ; au-dessus de vingt cinq personnes lettrées ont fait leur profession de foi pendant la semaine Sainte.

Piémont (1).

Pour se faire une idée de l'irritation que produisent en Savoie les projets d'impôt proposés par M. de Cavour à la Chambre des Députés de Turin, sous les auspices démocratiques, il suffit de lire les lignes suivantes, que publie un journal d'Anancy, le *Bon Sens* : —

"Le bruit s'est répandu dans la ville que des habitants notables de la Savoie, désapprouvant de voir le gouvernement sarde recourir à des procédés d'ordre et d'équité, ont envoyé au se despotisme d'envoyer une adresse au prince Louis Napoléon, pour le prier de s'intéresser à notre sort et de nous venir en aide."

"De son côté, le *Courrier des Alpes*, journal de Chambéry, propose le refus de l'impôt. On lit dans cette feuille : —

"De toutes parts nous entendons dire qu'il est à propos d'organiser une commission pour étudier les deux questions suivantes, et proposer aux contribuables de la Savoie une résolution de nature à sauvegarder les intérêts du pays : —

1. QUESTION.—Peut-on constitutionnellement mettre sur les contribuables de nouvelles impositions, taxes ou droits, par un simple décret de l'Etat, avant que le ministre des finances ait justifié l'emploi des sommes nécessaires sortis du Trésor, entre la retraite de M. de Revel et l'avancement de M. Ruzzi au ministère ?

2. QUESTION.—Peut-on légalement s'abstenir de payer des impositions inconstitutionnelles ? Quelles seraient les conséquences de cette abstention renfermée dans les limites de la simple résistance passive ?

Voici encore un extrait du *Bon Sens* qui fait suite aux vives réclamations de l'Écho du Mont Blanc : —